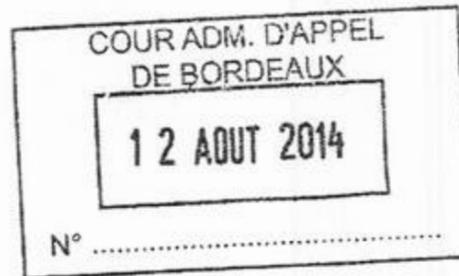


Sory BALDÉ
Avocat à la Cour
32, rue Servandoni
33000 Bordeaux
Tél : 09.82.26.92.14
Fax : 09.81.40.78.18
Email : balde.sory@gmail.com



Déposé à l'accueil

Aide juridictionnelle n° 2012/012363 du 16 juillet 2012

**A MESDAMES ET MESSIEURS LES PRESIDENT ET
CONSEILLERS COMPOSANT LA COUR
ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX**

N° 12BX01446

MÉMOIRE EN RÉPONSE

Pour :

Monsieur LABORIE André, de nationalité française, demeurant 2, rue de la Forge, 31650 Saint Orens

Ayant pour avocat Maître Sory BALDÉ
Avocat à la Cour
32, rue Servandoni
33000 Bordeaux

Contre :

- Jugement du 26 avril 2012 du Tribunal administratif de Toulouse
- Décisions du Préfet de la Haute-Garonne en date des 27 décembre 2007 et 8 janvier 2008

I. RAPPEL DES FAITS ET DE LA PROCÉDURE JURIDIQUE ANTÉRIEURE

Monsieur André LABORIE a saisi le Tribunal administratif de Toulouse contre deux actes du Préfet de la Haute-Garonne, l'un du 27 décembre 2007 et l'autre du 8 janvier 2008.

Le premier recours concernait un courrier du 27 décembre 2007, qui informait Monsieur et Madame LABORIE que le concours de la force publique avait été réclamé pour procéder à leur expulsion et les invitait à quitter leur demeure, au 2, rue de la Forge, 31650 Saint Orens.

Dans son recours, Monsieur LABORIE a demandé au Tribunal administratif de Toulouse d'annuler cet acte et de condamner le Préfet de la Haute-Garonne à réparer les préjudices subis du fait du recours illégal à la force publique pour procéder à son expulsion.

Le second recours concernait une décision du Préfet de la Haute-Garonne en date du 8 janvier 2008, qui accordait à l'huissier le concours de la Préfecture de la Haute-Garonne en vue de l'expulsion de Monsieur LABORIE, à compter du 16 mars 2008.

Ces deux requêtes, enregistrées sous les numéros 0800266 et 0803576, ont été jointes pour être statué par un même jugement. Par décision du 26 avril 2012, le Tribunal administratif de Toulouse a rejeté la requête de Monsieur LABORIE.

Voir pièce n° 1

C'est ainsi que le 11 juin 2012, Monsieur LABORIE a introduit un recours devant la Cour administrative d'appel contre le jugement du 26 avril 2012 du Tribunal administratif de Toulouse, recours enregistré sous le n° 12BX01446.

Par mémoire complémentaire enregistré le 14 février 2014 par le greffe de la Cour administrative d'appel de Bordeaux, le Conseil de Monsieur LABORIE a entendu maintenir l'ensemble des observations de son recours et les compléter.

Par ordonnance du 13 juin 2014, la Cour administrative d'appel a constaté le dépôt

du mémoire en défense du Ministre de l'intérieur, enregistré 11 juin 2014, et a rouvert l'instruction.

Par la présente, et en guise de mémoire en réponse, le Conseil de Monsieur entend soumettre de nouvelles pièces à l'appréciation de la Cour administrative d'appel de Bordeaux.

C'est ainsi que se présente l'affaire.

II. DISCUSSION

Il est demandé à la Cour administrative d'appel de Bordeaux de prendre connaissance du courrier que Monsieur LABORIE verse aux débats, afin de répondre au mémoire en défense du Ministre de l'intérieur, daté du 10 juin 2014 et enregistré le 11 juin 2014 au greffe.

Voir pièce n° 7

Il est également demandé à la Cour administrative d'appel de prendre en considération les autres pièces que Monsieur LABORIE entend lui communiquer.

Voir pièces n° 8 à 32

**PAR CES MOTIFS, ET TOUS AUTRES A PRODUIRE, DÉDUIRE OU
COMPLÉTER AU MOYEN D'OFFICE,
PLAISE A LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL DE BORDEAUX
DE :**

- Déclarer recevable le présent mémoire en réponse ;
- Annuler le jugement du Tribunal administratif de Toulouse en date du 26 avril 2012 ;
- Annuler la décision du 8 janvier 2008 du Préfet de la Haute-Garonne ;
- Condamner le Préfet de la Haute-Garonne à verser à Monsieur LABORIE la somme de 2.500 € en application de l'article L 761-1 du Code de la justice administrative, sous réserve que son Conseil renonce à la part contributive de l'État.

Fait à Bordeaux le 11 août 2014

SOUS RESERVE DES OBSERVATIONS ORALES DE L'AVOCAT

BORDEREAU DE COMMUNICATION DE PIÈCES

Sory BALDÉ
Avocat à la Cour
32 rue Servandoni
33000 Bordeaux
Tél : 09.82.26.92.14
Fax : 09.81.40.78.18

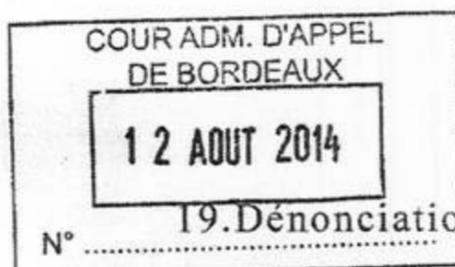


Pièces déjà communiquées

1. Jugement du 26 avril 2012 du Tribunal administratif de Toulouse
2. Décision d'aide juridictionnelle n° 2012/012363 rectifiée le 20/11/2013
3. Signification de procès-verbal de signification de la force publique
4. Procès-verbal de réquisition de la force publique
5. Signification d'ordonnance de référé TI
6. Commandement de quitter les lieux

Nouvelles pièces

7. Courrier du 16 juillet 2014 de Monsieur LABORIE
8. Courrier du 4 août 2007 de Monsieur LABORIE
9. Plainte de Monsieur LABORIE du 20 octobre 2007
10. LRAR du 1^{er} mars 2014
11. Fiche portant « Formalités » concernant l'immeuble désigné Lot 19
12. Courriers du 24 septembre 2012 de la Préfecture de la Haute-Garonne adressés au Colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Haute-Garonne et à la SCP Ferran
13. Sommutation interpellative du 13 mars 2013
14. LRAR du 17 octobre 2013
15. LRAR du 19 octobre 2013
16. LRAR du 16 novembre 2013
17. Procès-verbal de constat du 10 août 2011
18. Dénonciation du 21 juillet 2008 + Procès-verbal de dépôt de documents portant inscription de faux + Inscription de faux intellectuel contre un acte authentique



19. Dénonciation du 21 juillet 2008 + Procès-verbal de dépôt de documents portant inscription de faux + Inscription de faux intellectuel contre un acte authentique
20. Dénonciation du 23 juillet 2008 + Procès-verbal de dépôt de documents portant inscription de faux + Inscription de faux intellectuel contre un acte authentique
21. Dénonciation du 30 juillet 2008 + Procès-verbal de dépôt de documents portant inscription de faux + Inscription de faux intellectuel contre un acte authentique
22. Significations d'inscription de faux des 11, 12 et 24 août 2010 + Certificat de dépôt d'une inscription de faux + Inscription de faux intellectuel contre un acte authentique
23. Signification d'inscription de faux du 11 mai 2012 + Procès-verbal de dépôt au greffe + inscription de faux intellectuels contre ordonnances de référés
24. Signification d'inscription de faux du 11 juin 2012 + Procès-verbal de dépôt au greffe
25. Signification d'inscription de faux du 11 juin 2012 + Procès-verbal de dépôt au greffe
26. Signification d'inscription de faux du 6 août 2012 + Procès-verbal de dépôt au greffe
27. Signification d'inscription de faux du 8 novembre 2012 + Procès-verbal de dépôt au greffe
28. Signification d'inscription de faux du 21 mai 2013 + Procès-verbal de dépôt au greffe
29. Signification d'inscription de faux du 4 novembre 2013 + Signification d'inscription de faux du 5 novembre 2013 + Procès-verbal de dépôt au greffe + inscription de faux en écritures publiques contre un acte authentique
30. Formule de publication enregistrée le 13 novembre 2013 par le service de la publicité foncière Toulouse 3
31. C. Cass, 7 juin 2007, n° 07-10601
32. « Violation de domicile : Définition et conditions », *in Droit-finance.net*, juillet 2014